

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge





N° d'entreprise :

721. 584. 483.

Dénomination

(en entier): NOEL FACADE

(en abrégé) :

Forme juridique : société en commandite simple

Adresse complète du siège : RUE DU PERON 26 4600 VISE

Objet de l'acte : constitution

**NOEL FACADE** Rue DU PERON 26 4600 VISE Assemblée générale constitutive du 05/3/2019

'se sont réunis au siège de la société en assemblée constitutive NOEL JOSEPH RUE DU PERON 26 4600 VISE

KLOOS ANGELINE RUE DU PERON 26 4600 VISE

Qui décident de former entre eux une société en commandite simple qui fonctionnera suivant les status ci après

#### 1. Raison sociale:

La société adopte le nom de <NOEL FACADE> cette mention apparaitra telle quelle sur tous les documents officiels de la société.

# 2. Objet social:

La société a pour objet tous travaux de décoration , tels que la peinture intérieure et extérieure , ainsi que le parachevements et plafonnage

la pose de revêtements mureaux et des sols, ainsi que tous les travaux nécessaires à la la réalisation de son objet principal.

Elle a aussi pour objet la vente en détail ou en gros de tous produits et articles de décoration. La société pourra aussi prendre toute participation active ou pas, dans toute société dont l'objet pourrait être complementaire au sien. Elle pourrait aussi aquérir tout bien, mobilier ou immobilier utile à la réalisation de son objet

# 3.Siège social:

La société élit domicile RUE DU PERON 26 4600 VISE.

Celui cipourra être déplacé partout dans la province de Liége sur seule décision du gérant. Dans d'autre cas, la décision sera entérinée par l'assemblée générale délibérant à la majorité simple.

### 4.Capital social:

Le capita Isocial est fixé à 2000€ et est représenté par 20 parts sans valeur nominale.

Le capital sera libéré en fonction des besoins de la société et sur demande du gérant ou du conseil de gérance.

5. Associés

NOEL JOSEPH

19 parts

KLOOS ANGELINE

1 part

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé au Moniteur beige



NOEL JOSEPH est associé commandité et à ce titre seul et unique responsable des actes de la société vis-à-vis des tiers et de la société elle-même.

KLOOS ANGELINE est associé commanditaire

#### 6. Géstion:

la société est administré par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance prendra ses décisions à la majorité simple Toutefois, une voix préférentielle peut être accordée au présent au président du conseil ou à l'associé commandité, est NOEL JOSEPH, nommé seul gérant de la société.

#### 7. Assemblée générale:

L'assemblée générale annuelle se réunira tous les 2º mardi du mois de MARS. L'assemblée extraordinaire peut être convoquée a tous moments, sur décision du gérant ou du conseil de gérance ou encore à la demande des associés représentant au moin 25% du capital social.

Les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité simple. Toutefois, toutes décisions impliquant des modifications des présent status ou la nommination et la révocation des gérants requerront 75% des voix emises.

Les convocations seront adressé par lettre recommandéee 15 jours avant la date de l'assemblée.

Si plus de 25% des associés sont abstent et non valablement représentés, une nouvelle convocation sera envoyée.

Ensuite, l'assemblée pourra valablement délibérer, quel que soit le nombre d'associés présents.

#### 8. Exercice social:

Le prémier exercice social débute ce jour et se terminera le 31 décembre 2019 Les exercices suivants débuteront le 1<sup>er</sup> janvier et s'acheveront le 31 décembre.

#### 9. Pouvoirs

tous pouvoirs aux fins de publicationdes présents status sont donnés à Mr NOEL JOSEPH.

Fait à VISE LE 22/02/2019

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).